

SAINT-GERVAIS

Le conseil municipal a discuté des orientations économiques pour l'année à venir

Entre prudence et ambition, le budget 2019 fait débat

Les élus saint-gervolains se sont rendus au Fayet mercredi soir pour le conseil municipal, précédé d'une réunion publique. Le gros sujet à l'ordre du jour était le débat d'orientation budgétaire, pré-lude obligatoire au vote du budget 2019 qui aura lieu en décembre. Marie-Christine Favre, adjointe aux finances, présentaient rapidement la situation nationale (endettement, déficit public de fonctionnement, croissance en baisse...) qui influe sur les budgets des collectivités locales (voir par ailleurs). Du coup, les dépenses et les recettes de fonctionnement sont envisagées à un niveau sensiblement identique à l'an dernier, soit 17,7 millions d'euros.



Avec un coût de fonctionnement important, la patinoire permet d'accueillir les enfants locaux, les visiteurs et des compétitions comme la finale du championnat de France de danse sur glace (benjamins, minimes et cadets), du 22 au 24 mars 2019. Archives photo Le DL

24 millions de dette

Du côté des investissements, le budget prévoit une enveloppe de 4,35 millions d'euros, soit une baisse de 15 % par rapport à 2018. Concernant l'endettement, le remboursement annuel s'établit à 1,8 million d'euros. D'après un tableau rassemblant les grandes masses financières de la commune, l'épargne nette de Saint-Gervais commencera vraiment à augmenter à partir de 2020. « C'est normal car les emprunts réaménagés contractés à partir de notre premier mandat seront échus », explique Marie-Christine Favre. Le niveau total de la dette au début de l'année 2019 se montera à 24 millions d'euros.

Bref, malgré des indicateurs économiques négatifs pour l'avenir et la baisse, voire le gel, de la dotation forfaitaire de fonctionnement versée par l'État, la situation financière de la commune est très satisfaisante. Pas assez, semble-t-il, pour l'opposition. Et autant celle-ci joue bien son rôle au sein de l'assemblée municipale, autant les arguments qu'elles présentent ressemblent de plus en plus à de vieilles rengaines

sans fondement qui finissent par agacer la majorité. « C'est une présentation claire et détaillée, qui anticipe sur l'avenir. C'est appréciable. L'extinction de la dette se précise, c'est une bonne chose », lance Olivier Hottegingre, chef de file de l'opposition. « Mais je constate que nous vivons au-dessus de nos moyens d'après ces tableaux. Entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, le différentiel est défavorable. Je n'ai pas de remède miracle, mais comment faire baisser nos dépenses courantes ? »

« Beaucoup de communes nous envient »

Une énième fois, le maire Jean-Marc Peilleux et son adjointe aux finances réexpliquaient que : « Le plan de désendettement a été mis en place avec les banques. Nous avons été contraints de nous désendetter car nous avons hérité d'une situation compliquée. Si nous avions des difficultés en section de fonctionnement, nous serions sous tutelle. »

La majorité demandait une

nouvelle fois aux élus de l'opposition de participer aux commissions. « Depuis trois ans, nous avons anticipé le désengagement de l'État et la baisse des dotations. Nous avons baissé les charges de fonctionnement, nous avons été cherchés de nouvelles sources de financement et nous avons continué à investir. Beaucoup de communes nous envient », souligne encore le maire. Mais selon Olivier Hottegingre, il ne faut pas augmenter les recettes, mais diminuer les dépenses. « Si vous réussissez à faire cela, vous êtes un magicien, lui rétorque Jean-Marc Peilleux. Une patinoire ça coûte cher, mais ça rend heureux les enfants. L'argent public, c'est fait pour ça », conclut le maire. La délibération a finalement été approuvée malgré le vote contre de Nadia Beitone, conseillère de l'opposition, souhaitant voir les impôts baisser encore plus, et l'abstention d'Olivier Hottegingre. De son côté, Laurent Dufoug-Favre, pourtant présent, ne participait ni au débat ni au vote durant toute la séance.

Évelyne PERINET-MARQUET

Les grandes orientations

L'affaiblissement de la croissance mondiale, l'inflation ou le gel possible des dotations de l'État sont autant de mauvais indicateurs qui contraignent les collectivités locales à rester prudente quant à leur budget. « Les collectivités locales ont subi la baisse des dotations de manière importante depuis plusieurs années et vont devoir faire face à la suppression de la taxe d'habitation qui devrait être compensée, précise Marie-Christine Favre. Malgré tout, nous maintenons notre section de fonctionnement à 17,7 millions d'euros, c'est un objectif ambitieux. » Dans cette section, les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées à hauteur de 3,6 millions pour les charges à caractère général et de 5,8 millions pour celles du personnel.

600 000 euros pour les associations

Les subventions versées aux associations resteraient identiques (660 000 euros) et le versement au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (Fpic) serait de 600 000 euros. Du côté des recettes, le budget prévisionnel affiche 1,4 million d'euros de dotation provenant de l'État et un produit fiscal de 11 millions, avec le maintien de la diminution des taux d'imposition du montant correspondant à la hausse des bases décidées par l'État. En investissement, un plan pluriannuel prévoit une somme de 2,4 millions d'euros pour les besoins courants assorti d'une subvention d'équipement de 70 000 euros. Les budgets annexes de l'eau et l'assainissement disposeraient de 500 000 euros pour les investissements nouveaux. Celui des transports afficherait près de 600 000 euros partagés entre la commune et les sociétés des remontées mécaniques. Enfin, la participation communale au budget annexe du service patrimoine et culture serait de 290 000 euros et à celui de la régie office du tourisme d'un peu plus d'un million.